



## Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

ARE  
Office fédéral du développement territorial

Ambilly, le 9 février 2007

Objet : Avant-projet du Projet de d'agglomération franco-valdo-genevois.

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'avant-projet du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. En effet, dans le cadre de la politique des agglomérations de la Confédération, un large partenariat franco-valdo-genevois s'est engagé dans une démarche commune et ambitieuse : l'élaboration d'un projet d'agglomération transfrontalier commun.

Cette initiative a donné l'occasion d'ouvrir une nouvelle phase de la coopération franco-valdo-genevoise. Après de nombreuses expériences de coopérations sectorielles, la nécessité d'une approche globale s'imposait, à l'échelle du bassin de vie transfrontalier en plein développement. Ainsi, la Région de Nyon et les Communautés de communes françaises regroupées au sein de l'Association régionale de coopération du genevois (ARC) se sont associées au Canton de Genève pour bâtir ensemble ce projet commun : le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Réaliser un projet de territoire dans une nouvelle dynamique de coopération appelle à intégrer dans la réflexion tous les domaines qui préoccupent les autorités et les habitants, des deux côtés de la frontière. Les partenaires ont ainsi convenu que le projet porterait sur huit thématiques : l'urbanisation, la mobilité, le logement, l'économie, l'environnement, la formation, la santé et la culture.

La démarche engagée doit aboutir fin 2007 à un projet répondant notamment aux exigences de la Confédération, tant sur les stratégies de mobilité que sur les mesures d'aménagement qui permettront un développement durable de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Néanmoins, le partenariat franco-valdo-genevois s'est engagé à réaliser un projet global se traduisant par un engagement commun et contractuel à poursuivre ce travail, à développer un nouveau mode de gestion de l'agglomération transfrontalière, et à réaliser, suivre et mettre en œuvre, dans chacune des huit thématiques, des actions concrètes d'intérêt commun.

Depuis le lancement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en janvier 2005 un important travail a été réalisé : création et consolidation d'un réseau de partenaires, mise en commun des connaissances et des modes de travail, définitions des axes stratégiques et des objectifs du Projet, élaboration de diagnostics, proposition d'actions, organisation et animation de nombreux groupes de travail, mise en place d'un processus participatif.

Le rapport ici présenté concrétise la première étape de ce processus.

Le premier volume, *Rapport d'étape*, présente la démarche d'ensemble du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et fait état de son avancement notamment quant à l'identification d'actions communes dans le cadre des huit thématiques retenues.

Le second volume, *Avant-projet d'agglomération à l'horizon 2015 – 2020, Volet Urbanisation – Mobilité*, répond plus spécifiquement aux attentes de la Confédération et constitue l'avant-projet attendu dans le cadre de la politique des agglomérations.



Enfin, le troisième volume, *Coopération métropolitaine, programme de travail 2007*, fait état de l'avancement de la démarche de la Coopération métropolitaine qui lie l'Etat français et le partenariat franco-valdo-genevois dans une optique de développement des coopérations métropolitaines.

Les objectifs à atteindre pour la fin de l'année 2007 sont ambitieux. L'enjeu est de définir un aménagement concerté du territoire aboutissant à une véritable agglomération organisée dans l'intérêt de tous les habitants, respectant les règles d'économie du territoire, d'équilibre entre le développement de l'habitat et de l'économie, favorisant une mobilité durable, préservant les espaces naturels et agricoles majeurs et fixant les grandes infrastructures d'intérêt d'agglomération en continuité de part et d'autre de la frontière. Mais tout cela n'est pas suffisant, il faut dans le même temps définir ensemble les moyens à mettre en œuvre pour offrir aux populations habitant l'agglomération des "services à la personne" pensés et organisés et répondant aux enjeux particuliers d'une agglomération transfrontalière construite autour d'une ville au rayonnement international comme Genève.

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois n'est pas une fin en soi. C'est un processus qui doit s'inscrire dans la durée. Après la remise fin 2007 du Projet répondant aux attentes de la Confédération et aux engagements des partenaires franco-valdo-genevois pour un Projet d'agglomération global, il s'agira, d'une part, de mettre en œuvre les actions proposées et, d'autre part, de faire évoluer ce Projet, non seulement pour répondre aux échéances quadriennales qui sont fixées pour les contributions du fonds d'infrastructure, mais aussi pour l'adapter aux nouvelles évolutions et aux nouveaux besoins de l'ensemble des partenaires.

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois associe un grand nombre d'acteurs et pour garantir sa réussite et sa mise en œuvre à venir, une importante démarche participative se met en place. Des séminaires ouverts aux élus des 189 communes concernées ont permis de confirmer l'intérêt d'un tel processus ; de même, plusieurs associations représentatives de la société civile ont été intégrées dans ce dernier. Cette dimension participative du Projet est une condition essentielle à son appropriation par l'ensemble des populations concernées.

Enfin, la question de la gouvernance sera également traitée durant cette année 2007. Elle est déterminante pour la mise en œuvre du Projet et la poursuite de la démarche. L'engagement actuel des partenaires ouvre d'ores et déjà la voie. Il conviendra d'être pragmatique. Il ne s'agira pas tant d'inventer que d'organiser et d'adapter l'existant pour offrir les conditions nécessaires à la poursuite du Projet et à l'affirmation de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise. C'est dans ce but que le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a été rattaché au CRFG qui constitue une plateforme institutionnelle réunissant d'ores et déjà la majeure partie des partenaires.

La voie est maintenant tracée. Tous les partenaires sont aujourd'hui fortement impliqués dans le Projet. C'est un grand encouragement pour nous, responsables politiques, et c'est certainement la garantie du succès futur de la démarche et du renforcement de la collaboration transfrontalière.

Monsieur Robert Cramer,  
Conseiller d'Etat de la République  
et canton de Genève  
Co-Président du Projet d'agglomération

Monsieur Bernard Gaud,  
Président de l'Association régionale de  
coopération du genevois (ARC)  
Co-Président du Projet d'agglomération